

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Septembre 2025 - N°36

Sommaire



Des outils pratiques pour accompagner la réforme des modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle

[Ecoutez le podcast de la DACS et suivez les webinaires DACS/CNB](#)



Plaquette : L'attractivité juridique de la France

Le ministère de la Justice et le ministère des affaires étrangères se mobilisent pour promouvoir l'attractivité du droit français sur la scène internationale. [Lire la suite](#)



Intervention au congrès annuel des greffiers des tribunaux de commerce

Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, est intervenue en clôture du 137^e congrès national des greffiers des tribunaux de commerce. Représentant le garde des Sceaux, la DACS a rappelé que la profession participe pleinement à la politique de modernisation et de simplification de la vie des entreprises. [Lire la suite](#)



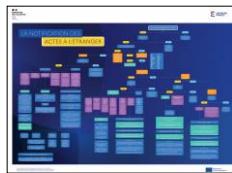
121^e congrès annuel des notaires

La directrice des affaires civiles et du sceau et plusieurs membres de son équipe étaient présents au 121^e congrès des notaires. Valérie Delnaud a pris la parole au nom du garde des Sceaux pour saluer l'engagement de la profession dans ses différentes missions de service public. [Lire la suite](#)



Déplacement à la cour d'appel de Montpellier

La directrice des affaires civiles et du sceau a repris ses déplacements en juridictions en se rendant à la cour d'appel de Montpellier. Elle est allée à la rencontre des magistrats, des agents du greffe et des bâtonniers du ressort pour évoquer les récentes réformes portées par sa direction. [Lire la suite](#)



Carte mentale : la notification des actes à l'étranger

Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a élaboré une carte mentale des notifications des actes à l'étranger pour accompagner les professionnels dans la gestion de leurs dossiers transfrontières. [Lire la suite](#)

Ressources

- [Décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends](#)
- [Circulaire de présentation du décret n° 2025-619 portant diverses mesures de simplification de la procédure civile](#)
- [Circulaire de présentation de l'article 16 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 et de ses décrets d'application n° 2025-734 du 30 juillet 2025 relatif à la procédure applicable aux actions de groupe et au registre des actions de groupe et n°2025-653 du 16 juillet 2025 désignant les tribunaux judiciaires compétents en matière d'action de groupe](#)

Politique de l'amiable

Des outils pratiques pour accompagner la réforme des modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle

Entré en vigueur le 1^{er} septembre, le [décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025](#) opère une refonte des livres I et V du code de procédure civile pour clarifier et mieux structurer les règles relatives à la mise en état conventionnelle et aux MARD pour en

faciliter l'usage par les praticiens. Il crée également un nouveau principe directeur du procès, qui est un principe de coopération entre le juge et les parties, également destiné à renforcer le recours aux modes amiables.

Ecoutez le podcast



Désormais, pour présenter ses réformes, la direction des affaires civiles et du sceau vous propose d'entendre la parole de membres de la DACS et d'experts en droit civil ou commercial. Ce premier podcast est consacré à « la réforme des modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle ».

Avec Lorraine de Chanville, avocate générale référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, ancienne adjointe au chef du bureau du droit processuel et du droit social de la DACS, Frédérique Agostini, présidente du Conseil national de la médiation, et Annabelle Melka, vice-Présidente au tribunal judiciaire de Valence.

Accéder au podcast : <https://youtu.be/GhTMB3I3O00>

Regardez les webinaires

La DACS et le Conseil national des barreaux (CNB) proposent quatre webinaires pratiques pour accompagner la mise en œuvre du décret du 18 juillet 2025. Les prochaines dates sont les 8 et 15 octobre.

- **La formalisation de la convention de mise en état simplifiée.** Avec les interventions de Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, et d'Elodie Mulon, avocate au barreau de Paris, membre du CNB. [Voir le replay.](#)
- **La mise en œuvre de l'expertise conventionnelle** (replay à venir)
- Mercredi 8 octobre : Lien d'inscription [Le juge d'appui et la mise en état conventionnelle](#)
- Mercredi 15 octobre : Lien d'inscription [La mise en état conventionnelle en appel](#)



Droit économique

L'attractivité juridique de la France

Le ministère de la Justice et le ministère des affaires étrangères se mobilisent pour promouvoir l'attractivité du droit français sur la scène internationale.



[La plaquette que vous trouverez ici](#) rappelle que la France, et notamment Paris, est une place de droit de premier plan dans le monde.

Elle présente :

- Les atouts du droit français : sa sécurité, sa lisibilité et sa stabilité
- L'ouverture à l'international des juridictions françaises et des professionnels du droit
- Les facteurs d'attractivité via l'arbitrage international et les modes amiables de règlement des différends

Cette plaquette a été élaborée en lien avec l'ensemble des professions juridiques et des acteurs économiques qui prennent part à la stratégie interministérielle d'influence par le droit, dans le cadre du groupe de travail dédié à l'attractivité. Elle vise à donner aux praticiens des arguments concrets pour promouvoir les atouts de la justice civile et commerciale française à l'international.

Professions réglementées

Intervention au congrès des greffiers des tribunaux de commerce

La directrice des affaires civiles et du sceau est intervenue en clôture du 137^e congrès national des greffiers des tribunaux de commerce à Toulouse le 11 septembre. Représentant le garde des Sceaux, Valérie Delnaud a rappelé que la profession participe pleinement à la politique de modernisation et de simplification de la vie des entreprises.



L'intelligence artificielle, thème fil rouge du congrès, a été évoquée par les différents intervenants. Le président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, Victor Geneste, a souligné les enjeux de l'IA qui constitue pour les

greffiers des tribunaux de commerce (GTC) à la fois un outil de modernisation de leur pratique et un défi dans le fonctionnement de la juridiction commerciale.

La directrice des affaires civiles et du sceau a évoqué la politique poursuivie par l'Union européenne en matière de développement du numérique pour moderniser la vie des entreprises. Valérie Delnaud a également insisté sur le rôle important des GTC dans la transposition de la directive outils numériques de 2019 et celui qu'ils peuvent tenir dans la transposition de la directive outils numériques II du 19 décembre 2024.

Crédit image CNGTC

121^e congrès annuel des notaires

La directrice des affaires civiles et du sceau et plusieurs membres de son équipe étaient présents au 121^e congrès des notaires à Montpellier, le 25 septembre. Valérie Delnaud a pris la parole au nom du garde des Sceaux, pour saluer l'engagement de la profession dans ses différentes missions de service public.



La directrice des affaires civiles et du sceau a remercié Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat (CSN), de son invitation. « Associer, le thème de la famille et celui de la créativité notariale, devient une évidence lorsque l'on pense aux défis actuels de la société, défis auxquels s'adaptent avec modernité les notaires » Valérie Delnaud, DACS.

La directrice a évoqué les nombreuses et récentes réformes juridiques et structurelles auxquelles les notaires ont su

s'adapter. Les nouvelles propositions remises par le CSN seront étudiées avec attention par la sous-direction du droit civil.

Dix ans après la mise en œuvre de la réforme qui a modifié en profondeur les modalités d'installation et la révision des tarifs applicables aux notaires (loi du 6 août 2015), un bilan a été confié aux services d'inspection des ministères de la Justice et de l'Économie. Le garde des Sceaux s'est prononcé en faveur d'une modification de la

périodicité de révision des cartes, de 2 à 5 ans.

La direction des affaires civiles et du sceau a mené une enquête auprès des notaires afin de mieux connaître le parcours des candidats aux offices créés et des professionnels installés dans le cadre des trois cartes d'installation. Les résultats sont en cours d'analyse.

Valérie Delnaud est également revenue sur la réforme attendue et ambitieuse de la formation des notaires qui instaure une voie unique, ouverte aux étudiants dotés d'un master de droit, placée sous l'égide de l'Institut de formation des notaires (INFN) et délivrant un diplôme universitaire unique le DESN.

Depuis le 1er janvier 2025, sont entrés en vigueur les décrets et arrêtés de rénovation de la discipline et la déontologie des officiers ministériels avec le régime des inspections. La profession se voit ainsi dotée de nouvelles grilles d'inspection, renforcées s'agissant des obligations en

matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Parmi les réflexions actuellement en cours, la DACS a insisté sur le partage judiciaire. La réforme des règles du partage judiciaire fait l'objet d'un groupe de travail réunissant notaires, avocats et magistrats, son objectif est d'offrir aux justiciables une sortie d'indivision plus rapide et plus sûre, en s'inspirant de certaines dispositions de droit local alsacien-mosellan.

La direction des affaires civiles et du sceau accompagne également la mutation technologique des notaires en travaillant à l'adoption de textes adaptés, afin sécurité juridique rime avec sécurité technique.

Enfin, la directrice a évoqué le projet de décret de modernisation des principaux textes encadrant la profession (les élections professionnelles, les règles de comptabilité, etc.), à l'aube des 80 ans du décret du 19 décembre 1945.

Crédit images JM Gourdon/CSN

Sur le terrain

Déplacement de la DACS à la cour d'appel de Montpellier

La directrice des affaires civiles et du sceau a repris ses déplacements en juridictions, en se rendant le 24 septembre, à la cour d'appel de Montpellier. Valérie Delnaud, accompagnée de Vincent Salafa, chef du bureau de la procédure civile générale, est allée à la rencontre des magistrats, des agents du greffe et des bâtonniers du ressort pour évoquer les récentes réformes portées par sa direction.

Accueillie par les chefs de cour, Jean-Michel Etcheverry, premier président et Jean-Marie Beney procureur général, Valérie Delnaud a d'abord eu un temps d'échange privilégié avec les bâtonniers des six tribunaux du ressort avant de poursuivre, après un déjeuner de travail, par une séance plénière qui a réuni plus d'une centaine de magistrats et fonctionnaires.

Lors de ses interventions, la DACS a notamment évoqué le décret 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de règlement des différends. Les acteurs concernés par cette réforme bénéficient d'un accompagnement renforcé sous la forme d'un podcast conçu par la DACS et d'une série de webinaires en collaboration avec le Conseil national des barreaux.

Valérie Delnaud a également insisté sur l'esprit de la circulaire de politique civile du 27 juin 2025 qui donne une plus grande visibilité à l'action de la justice civile. La directrice des affaires civiles et du sceau a aussi présenté les travaux en cours, telle que la mise en place d'un groupe de travail pour réformer les règles du partage judiciaire, auquel participent notamment des représentants du Conseil national des

barreaux et le Conseil supérieur du notariat, ou encore la réflexion engagée pour réformer les règles relatives aux envois des convocations et des notifications lorsqu'elles sont mises à la charge du greffe.

La DACS se rendra à la cour d'appel de Nancy le 9 octobre et à la cour d'appel de Bastia le 22 octobre 2025.



Entretien avec les bâtonniers de ressort, le matin.

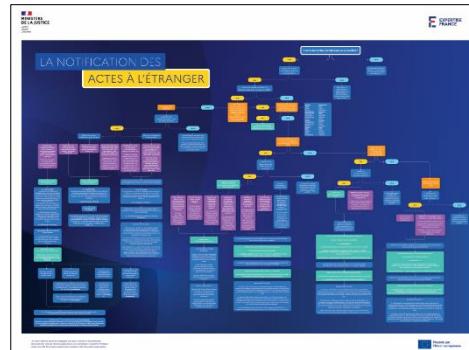


La session plénière a permis de très nombreux échanges avec la salle. *Crédit images : cour d'appel de Montpellier*

International

Carte mentale : la notification des actes à l'étranger

Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a élaboré une carte mentale des notifications des actes à l'étranger pour accompagner les professionnels dans la gestion de leurs dossiers transfrontières.



[Accéder à la carte mentale](#)

Ressources

- [Décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends](#)
- [Circulaire de présentation du décret n° 2025-619 portant diverses mesures de simplification de la procédure civile](#)
- [Circulaire de présentation de l'article 16 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 et de ses décrets d'application n° 2025-734 du 30 juillet 2025 relatif à la procédure applicable aux actions de groupe et au registre des actions de groupe et n°2025-653 du 16 juillet 2025 désignant les tribunaux judiciaires compétents en matière d'action de groupe](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

